

FRANÇOIS BILLOT DE LOCHNER

2022

21 mesures pour

Sauver la France

LIBERTÉ POLITIQUE



Préambule

Alors que la France est dotée d'atouts nombreux et remarquables, les politiques menées depuis un demi-siècle ne cessent de la détruire. Il en résulte que les élections de 2022, présidentielle mais aussi législatives, revêtent une importance toute particulière, au point que de nombreux Français n'hésitent plus à dire qu'il s'agit des élections de la dernière chance. La société civile, face à une situation aussi grave, ne peut rester les bras croisés.

• En me fondant sur les analyses développées dans mon ouvrage *Échapper à la mort de la*

France (éd. FX de Guibert), j'ai élaboré 21 propositions que je considère prioritaires pour le redressement et l'avenir de notre pays. Les mesures choisies sont d'application simple et immédiate. Leur prise en compte permettra de modifier le cap dramatique suivi par nos dirigeants, et de créer le choc grâce auquel celui-ci pourra entrer de plain-pied dans une dynamique de reconstruction.

• La France peut encore échapper à une mort programmée : pour ce faire, le président élu en 2022 devra mettre en œuvre, de toute urgence, les mesures suivantes :

Politique

		Page de ce document
1	Démocratie	
	<i>Faciliter le référendum</i>	p. 3
2	Souveraineté	
	<i>Rendre à la France sa souveraineté</i>	p. 4
3	Environnement	
	<i>Repenser l'environnement</i>	p. 5
4	Sécurité	
	<i>Garantir l'ordre public</i>	p. 6
5	Immigration	
	<i>Maîtriser l'immigration</i>	p. 7
6	Islam	
	<i>Combattre l'islamisation de la France</i>	p. 8

Économie & société

7	Finances	
	<i>Résorber la dette de l'État</i>	p. 9
8	Fiscalité	
	<i>Rééquilibrer la fiscalité</i>	p. 10
9	Élus et fonctionnaires	
	<i>Réorganiser la fonction publique</i>	p. 11
10	Retraite	
	<i>Uniformiser les régimes de retraite</i>	p. 12
11	Industrie	
	<i>Réindustrialiser la France</i>	p. 13
12	Agriculture	
	<i>Libérer notre agriculture</i>	p. 14
13	Santé	
	<i>Réformer le système médical</i>	p. 15

Morale & culture

14	Identité	
	<i>Défendre notre mode de vie</i>	p. 16
15	Protection de la vie	
	<i>Limiter l'avortement et interdire l'euthanasie</i>	p. 17
16	Pornographie	
	<i>Protéger la dignité de la femme et de l'enfant</i>	p. 18
17	Famille	
	<i>Sanctuariser la famille</i>	p. 19
18	Éducation nationale	
	<i>Libérer l'enseignement</i>	p. 20
19	Médias	
	<i>Supprimer les aides à la presse</i>	p. 21
20	Liberté d'expression	
	<i>Rétablir la liberté d'expression</i>	p. 22
21	Culture	
	<i>Défendre le patrimoine et la langue</i>	p. 23



Démocratie

Faciliter le référendum



« Puisque le peuple vote contre le gouvernement, il faut dissoudre le peuple. »

Bertolt Brecht, dramaturge

Constat

Le dernier référendum remonte au 29 mai 2005. Le projet de Constitution pour l'Europe, plébiscité par la majorité de la classe politique, est alors rejeté par 55% des votants. Au milieu de l'été 2008, Nicolas Sarkozy réunit le Congrès qui ratifie le texte refusé trois ans plus tôt par le peuple, et acte en même temps la création d'un référendum d'initiative partagée dont les modalités rendent en pratique sa mise en œuvre impossible : validation préalable de 20 % des parlementaires, puis demande effectuée par 10 % du corps électoral, soit près de 4,5 millions d'électeurs. Cette double opération révèle à la fois un mépris profond pour les aspirations populaires et une crainte pathologique de voir s'exprimer le peuple. La classe politique confisque la démoc-

cratie au profit de ses seuls intérêts, souvent contraires à ceux des citoyens.

Le peuple doit donc retrouver la possibilité de s'exprimer par un recours au référendum au moyen d'une procédure simplifiée. Les acteurs politiques doivent en accepter les conclusions, même si les résultats obtenus sont contraires à leurs attentes. Certains pays (Suisse, Allemagne, États-Unis, etc.) ont adopté cette procédure d'élaboration des lois en la rendant simple et opérationnelle : seuils de déclenchement très faibles et absence d'intervention des parlementaires. Ils bénéficient d'un système politique respectueux des aspirations populaires, aboutissant notamment à une vie politique plus dynamique et des dépenses publiques mieux contrôlées.

Mesures

- Mise en place du référendum d'initiative populaire : lorsque 2 % du corps électoral le demande, qu'il s'agisse d'abroger, d'amender ou d'adopter une loi, consultation obligatoire du peuple français.

« La grande question n'est pas tant de promettre que de tenir. [...] Le référendum, c'est la clef. »

Nicolas Sarkozy, ancien président de la République



Souveraineté

Rendre à la France sa souveraineté

« La démocratie, c'est le gouvernement du peuple exerçant la souveraineté sans entrave. »

Charles de Gaulle, ancien président de la République

Constat

Lors des élections européennes de 2019, le taux d'abstention s'est élevé à 50 % en France. Cela révèle que les Européens en général, et les Français en particulier, ne croient plus au rêve de l'intégration européenne. Ils ne se sentent pas représentés par des institutions qu'ils considèrent déconnectées de leur quotidien. Paradoxalement, le pouvoir de Bruxelles se substitue toujours davantage aux pouvoirs nationaux. La déclaration du commissaire européen Viviane Reding, en 2012, résume à elle seule la pensée de ses élites technocratiques : « Il faut bien comprendre qu'il n'y a plus de

politiques intérieures nationales. » Effectivement, les pouvoirs nationaux sont chaque année davantage limités.

En outre, l'Union européenne coûte de plus en plus cher : la contribution nette de notre pays au budget européen est de l'ordre de 10 milliards d'euros par an. En ces temps de crise économique durable, cette charge que doit acquitter la France devient insupportable. Notre pays doit donc retrouver sa souveraineté nationale, et ses représentants doivent reprendre le pouvoir, pour décider de la meilleure politique pour notre pays.

Mesures

- Renégocier les traités européens, pour que soient rétablis la primauté du droit national sur le droit européen, ainsi que le respect du principe de subsidiarité.

« La France est un pays libre et ne peut accepter des pertes de souveraineté. »

Arnaud Montebourg, ancien ministre du Redressement productif



Environnement

Repenser l'environnement

3

« Qui vit en paix avec lui-même vit en paix avec l'univers. »

Marc-Aurèle, empereur romain, philosophe

Constat

La posture des gouvernements successifs est d'afficher leur détermination à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution, pour amadouer le monde écologiste. Le quinquennat de Sarkozy avait franchi un pas supplémentaire, avec son fameux « Grenelle de l'environnement » et sa « transition énergétique ». L'intention peut-être louable était décalée par rapport à la crise économique structurelle que nous traversons, qui demande d'autres réponses. D'autant que l'impact de la France en matière de pollution mondiale est particulièrement faible : notre pays n'émet que 0,5 % des gaz à effet de serre produits dans le monde. Le Grenelle de l'environnement a débouché sur une liste impressionnante de normes et de

taxes. Le coût de l'ensemble des mesures décidées a été estimé à 440 milliards d'euros entre 2009 et 2020. Il était également prévu la création de 500 000 emplois nouveaux liés aux décisions prises. Si de tels chiffres semblent objectivement fantaisistes, il est incontestable que les décisions prises risquent de détériorer un peu plus notre économie.

Notre politique environnementale doit donc être repensée de fond en comble, et ne plus se fonder exclusivement sur des schémas idéologiques entretenus par des rapports alarmistes, rédigés par des organismes subventionnés et discutés sans fin dans des conférences sans grande utilité, telles que la Cop.

Mesures

- ▶ Suspendre l'application du Grenelle de l'environnement et définir une nouvelle stratégie environnementale positive et pragmatique, fondée sur les principes constitutifs d'une écologie intégrale, humaine et responsable.

« Le Grenelle a été trop loin sur un certain nombre de points. »

Nicolas Sarkozy, ancien président de la République



Sécurité

Garantir l'ordre public

« L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté.
Le désordre fait la servitude. »

Charles Péguy, écrivain



Constat

L'insécurité en France prend des proportions dramatiques. Chaque année sont officiellement recensés près de 4 millions de crimes et délits. De multiples analyses révèlent que ce chiffre est probablement trois fois supérieur. La récidive prend des proportions considérables : 60 % des détenus condamnés récidivent dans les 5 ans ; plus de la moitié des récidivistes ont été condamnés à nouveau dès la première année de leur libération ; les trois quarts d'entre eux le sont dans les 2 ans qui suivent.

La justice entretient cet état de fait. Depuis un demi-siècle, le coupable est systématiquement victimisé, et la victime est systématiquement

culpabilisée. La culture de l'excuse règne en maître. La réforme pénale de Christiane Taubira de 2014 favorise le laxisme et l'indulgence. Le 23 décembre 2021, Éric Dupont-Morreti a encore demandé aux magistrats d'éviter de prononcer des peines de prison. Cette criminalité pèse lourdement dans les comptes de la nation, puisque son coût estimé est de l'ordre de 150 milliards d'euros par an. Pour faire face à cette situation alarmante, les effectifs de la police et de la gendarmerie, qui s'élèvent à 220 000 personnes, sont notoirement insuffisants. Il importe donc de les augmenter sans surcoût budgétaire significatif.

Mesures

► Rendre plus efficace la lutte contre la délinquance :

- créer une Garde nationale composée de volontaires, de réservistes et de retraités de la police, de la gendarmerie et de l'armée, ayant pour mission de soutenir les forces opérationnelles ;
- rétablir les peines plancher incompressibles ;
- créer, avant la fin du prochain mandat, 20 000 places de prison.

« Agir efficacement pour assurer la sécurité de nos concitoyens [...] telle doit être notre exigence. Tel sera le moteur de notre action. »

Manuel Valls, ancien ministre de l'Intérieur



Immigration

Maîtriser l'immigration

5

« On peut intégrer des individus ; et encore, dans une certaine mesure seulement. On n'intègre pas des peuples, avec leur passé, leurs traditions, leurs héros. . »

Charles de Gaulle, ancien président de la République

Constat

Depuis 2002, la France accueille chaque année entre 300 000 et 500 000 nouveaux arrivants : 200 000 à 250 000 sont dotés d'un titre de séjour, dont seulement 14% sont liés à un emploi, quand 100 000 à 200 000 migrants entrent clandestinement sur le territoire national. On estime à 900 000 (l'équivalent de la ville de Marseille) le nombre de clandestins présents sur le territoire français.

Un Premier ministre socialiste le disait déjà au siècle dernier : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde. » Notre modèle d'assimilation ne fonctionne plus. Notre société se communautarise, le « vivre ensemble » devient une chimère idéologique. Des pans entiers de notre territoire, sous l'influence de l'islam radical, sont peu ou pas maîtrisables.

Il en est de même dans certaines prisons. Dans de telles conditions, la France ne peut continuer à accueillir de nouveaux entrants en si grand nombre. Cela est irresponsable politiquement, indigne humainement, ingérable économiquement, et condamnable éthiquement.

Il y a un quart de siècle déjà, se définissant lui-même comme centriste, Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, avait publiquement détaillé ce que devait être la nouvelle politique française en termes d'immigration, en se fondant sur les propositions d'une grande rigueur émises par le RPR et l'UDF, lesquels demandaient notamment la suppression du regroupement familial. Ces propositions restent d'actualité.

Mesures

- ▶ Réviser les accords de Schengen, pour que soient rétablies les frontières nationales permettant de maîtriser l'immigration :
 - par la mise en place de conditions rigoureuses d'accueil et de quotas annuels, établis en fonction des besoins économiques ;
 - par la suppression du droit au regroupement familial ;
 - par l'élaboration d'un droit d'asile plus rigoureux ;
 - par la reconduction immédiate à la frontière de tout immigré clandestin ;
 - par la suppression du droit du sol.

« Au-delà de la solidarité nécessaire envers les réfugiés, on ne pourra pas avoir les portes grandes ouvertes à tous les migrants. »

Laurent Fabius, ancien ministre des Affaires étrangères



Islamisation

Combattre l'islamisation de la France

« Nous ne pouvons pas faire le travail d'aggiornamento à la place des théologiens musulmans, mais nous pouvons imposer à ceux qui veulent vivre sur notre sol le respect de nos lois et, en particulier, celui de la laïcité. »

Jean-Claude Barreau, ex-conseiller de François Mitterrand pour l'immigration

Constat

L'islam s'implante à vive allure en France, sous l'effet des flux migratoires : 8 à 10 millions de musulmans environ utilisent plus de 2500 lieux de culte. Or, il n'est compatible ni avec les racines chrétiennes de notre pays, ni avec notre culture politique.

La France se veut une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle affirme assurer l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, et respecter toutes les croyances. Elle affirme également interdire le financement des cultes par la loi de 1905.

Or, nombre de musulmans ou organisations musulmanes profitent de la liberté qui leur est

offerte pour promouvoir en France l'application de la charia, pourtant jugée incompatible avec les principes fondamentaux de la démocratie par la Cour européenne des droits de l'homme, en 2003, et s'opposant frontalement aux droits et libertés de notre pays. Propager la charia, qui se définit comme principe supérieur et abrogatif de tout autre, est un acte politique de sédition et de rébellion aux lois françaises.

La puissante mouvance salafiste, dont l'influence s'accroît d'année en année, fonde son action sur le Coran, et professe la discrimination : elle présente désormais un grave danger pour l'unité nationale.

Mesures

- ▶ Prendre toutes mesures pour mettre un terme à la promotion de la charia :
 - fermeture immédiate des mosquées radicales ;
 - expulsion des étrangers faisant l'apologie de la charia ;
 - surveillance des associations et dirigeants musulmans ;
 - interdiction du voile dans l'espace public.
- ▶ Interdire tout financement public de toute structure islamique.

« L'ouverture d'un établissement à des jours différents pour les hommes et les femmes est passible de sanctions pénales. »

Alain Juppé, ancien Premier ministre



Finances de l'État

Résorber la dette de l'État

« L'économie mondiale tout entière repose aujourd'hui sur de gigantesques pyramides de dettes, prenant appui les unes sur les autres dans un équilibre fragile. Jamais dans le passé une pareille accumulation de promesses de payer ne s'était constatée. Jamais sans doute il n'est devenu plus difficile d'y faire face. »

Maurice Allais, prix Nobel d'économie

Constat

La dette de la France approche les 2 800 milliards d'euros en 2021, ce qui représente environ 42 000 euros par an. Cette situation extraordinaire est le fruit de 40 ans de laxisme budgétaire au sommet de l'État. Elle constitue un boulet pour notre économie et représente un danger pour la souveraineté nationale en mettant la France à la merci des marchés financiers.

Le bouleversement qu'a connu l'organisation des finances publiques s'est réalisé en plusieurs étapes. Par une loi de janvier 1973, l'État s'est vu privé du droit d'emprunter directement auprès de la Banque de France et doit désormais se tourner vers les banques privées, qui sont ses nouveaux prêteurs. Ultérieure-

ment, les traités de Maastricht puis de Lisbonne priveront la France de sa souveraineté monétaire, abandonnée à la Banque centrale européenne.

Il résulte de ces réformes une situation explosive. Le deuxième poste de dépenses du budget de l'État est le paiement des seuls intérêts de la dette, de l'ordre de 50 milliards d'euros. Si les taux, particulièrement bas actuellement, se tendaient, le coût des intérêts pourrait atteindre des niveaux insupportables. De son côté, le capital de la dette, qui augmente chaque année, devient non remboursable. Des mesures d'urgence s'imposent, permettant de maîtriser et de réduire la dette publique.

Mesures

- ▶ Abroger la loi de 1973.
- ▶ Renégocier la dette publique auprès de l'ensemble des prêteurs, selon les principes suivants :
 - Paiement des intérêts :
 - moratoire de deux ans sur leur paiement ;
 - plafond du taux renégocié : 1 %.
 - Remboursement du capital :
 - allongement maximum de sa durée de remboursement, en fonction du type de prêteur et du type de prêt.
- ▶ Voter obligatoirement un budget à l'équilibre.

« L'engagement que je prends, c'est qu'il n'y ait pas un euro de dette de plus à la fin de mon quinquennat. »

François Hollande, candidat à l'élection présidentielle



Fiscalité

Rééquilibrer la fiscalité

« En ce monde, rien n'est certain, à part la mort et les impôts. »

Benjamin Franklin, ancien président des États-Unis

8

Constat

Les recettes fiscales annuelles brutes sont de l'ordre de 310 milliards d'euros, dont un tiers environ pour la TVA, un quart pour l'impôt sur le revenu et un huitième pour l'impôt sur les sociétés. Les dépenses votées depuis des dizaines d'années sont très largement supérieures aux recettes. Il en résulte un déficit annuel abyssal, tournant désormais autour de 200 milliards d'euros.

L'impôt est de plus en plus contesté. Cela peut prendre des formes diverses, comme en témoigne le mouvement des Gilets jaunes, ou prendre la forme de l'exil fiscal, afin d'échapper à un impôt jugé confiscatoire.

Chaque année, des milliers de riches contribuables quittent la France et des dizaines de milliers de jeunes fuient notre pays pour aller créer des emplois et de la valeur ajoutée à l'étranger. Ce manque à gagner pèse fortement sur notre économie, et aggrave le chômage.

La baisse des impôts directs, pour les particuliers comme pour les entreprises, devient donc un enjeu national, mais devra être provisoirement compensée par une hausse limitée de la TVA, afin de ne pas détériorer davantage les comptes publics, et favoriser notre commerce extérieur.

Mesures

- ▶ Réduire, dès 2022 :
 - l'impôt sur le revenu ;
 - l'impôt sur les sociétés pour les TPE et PME.
- ▶ Geler la CSG-CRDS pendant cinq ans.
- ▶ Augmenter raisonnablement le taux de TVA.
- ▶ Supprimer l'IFI.

« La hausse cumulée des impôts depuis des années [...] a créé un effet de ras-le-bol qui a étouffé l'économie française pour les entreprises, et qui a mis très en colère les Français. »

Manuel Valls, ancien Premier ministre



Élus et fonctionnaires

Réorganiser la fonction publique

« La France est un pays extrêmement fertile : on y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts. »

Georges Clemenceau, ancien président du Conseil

Constat

Dans ses rapports annuels depuis des années, la Cour des comptes soulève ce qui est désormais une évidence : la France compte trop de fonctionnaires. Les contribuables financent la charge de 5,5 millions de fonctionnaires. Soit 90 agents publics pour 1 000 habitants, quand le ratio est de 50 pour 1 000 en Allemagne. La France a continué à accroître le nombre total de ses fonctionnaires, notamment dans la fonction territoriale, soit près de 2 millions de personnels supplémentaires en 20 ans. Cela a eu pour conséquence de faire exploser la dette des collectivités locales, qui représente

environ 10 % de la dette publique globale. Afin de maîtriser ses dépenses publiques, la France doit diminuer drastiquement le nombre de ses fonctionnaires, et réorienter le travail vers la production de richesses. On constate aussi que nombre de fonctionnaires et d'élus sont détenteurs de plusieurs nationalités. Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur la fiabilité de leur engagement pour la France. L'interdiction des fonctions publiques ou électives aux bi-nationaux non européens permet d'éviter le risque d'une allégeance étrangère.

Mesures

- ▶ Diminuer de 20 % en cinq ans le nombre de fonctionnaires.
- ▶ Interdire les fonctions publiques ou électives aux bi-nationaux extra-européens.

« Il faut réduire les déficits et les dépenses publiques avec le resserrement du nombre de fonctionnaires [...] et modifier leur statut. »

François Fillon, ancien Premier ministre



Retraite

Uniformiser les régimes de retraite

« Cet effort financier sera d'autant mieux accepté qu'il reposera sur la solidarité, qu'il sera réparti équitablement. [...] C'est seulement ainsi que pourra se maintenir la chaîne de solidarité entre les générations qui est un des éléments essentiels de notre pacte social. »

Lionel Jospin, ancien Premier ministre

Constat

L'inégalité flagrante des régimes de retraite entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public est considérée comme un scandale par un nombre croissant de Français.

La pension moyenne annuelle d'un retraité de la fonction publique d'État est de l'ordre de 23 000 euros, supérieure de 50 % à celle du salarié retraité du secteur privé, qui n'en touche que 15 000. De même, les pensions des fonctionnaires sont calculées sur les 6 derniers mois de salaire, contre les 25 meilleures années pour les salariés du privé.

La différence de calcul des pensions entre secteur public et secteur privé demeure un tabou politique. Lors de chaque réforme du système

de retraite en France, le sujet est écarté, par crainte de mouvements sociaux paralysant le pays.

Le laxisme et la lâcheté des gouvernements depuis un demi-siècle se traduisent par une organisation profondément inégalitaire, doublée d'une situation financière intenable : le Conseil d'orientation des retraites indique depuis longtemps que les différents régimes s'enfoncent, année après année, dans des déficits abyssaux. La part du déficit du secteur public dans le déficit global augmente inexorablement.

Le calcul des retraites du secteur public doit donc être modifié.

Mesures

► Uniformiser les régimes de retraite :

- aligner les pensions des salariés du public sur celles du privé ;
- supprimer les régimes spéciaux.

« Il faut remettre complètement à plat le système des retraites. »

Jean-Christophe Lagarde, député de Seine-Saint-Denis



Industrie

Réindustrialiser la France

« La société tout entière repose sur l'industrie. »

Claude de Saint-Simon, économiste

Constat

L'industrie française est en déclin. Elle a perdu 50 % de ses effectifs au cours des quarante dernières années, et ne représente plus que 10 % du produit intérieur brut, contre 25 % il y a un quart de siècle. La situation s'est aggravée avec la crise mondiale en cours. Cette désindustrialisation massive a des répercussions dramatiques pour notre économie : chômage structurel d'environ 20 % de la population active, balance commerciale déficitaire de 50 à 70 milliards d'euros selon les années, baisse des recettes fiscales aggravant le déficit budgétaire...

Les causes en sont multiples : coût trop élevé de la main-d'œuvre, instabilité et lourdeur fiscales, manque de flexibilité du marché du travail, abolition presque totale des droits de

douane, etc. Les entreprises font donc le choix de délocaliser leurs unités de production ou mettent fin à leurs activités.

Dans ce contexte, les accords successifs visant à promouvoir le libre-échange se sont révélés destructeurs du tissu industriel français. La part de responsabilité de l'État est d'autant plus grande que, privilégiant le secteur public par rapport au secteur privé, ainsi que le secteur des services par rapport au secteur industriel, les gouvernements successifs se sont désintéressés de l'industrie française, qui fut pourtant si longtemps le fleuron de notre économie.

Il importe de mettre en place une politique permettant de redynamiser le tissu industriel. Le maintien d'une industrie puissante en France est primordial.

Mesures

- Renégocier sans délai les accords de libre-échange, afin de rétablir une protection douanière raisonnée, pour que les distorsions de concurrence ne nuisent pas au développement de notre secteur industriel.

« Nous partageons le même objectif : soutenir les entreprises de notre pays, afin de relancer l'activité, l'investissement et l'embauche. »

Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique



Agriculture

Libérer notre agriculture

12

« C'est dans le travail de ses paysans que la France puise une partie importante de ses forces. C'est dans son agriculture, dans sa ruralité qu'elle plonge ses racines et qu'elle trouve de nouvelles raisons d'être confiante en l'avenir. »

Jacques Chirac, ancien président de la République

Constat

Face à la mondialisation, l'agriculteur français est d'autant plus démuné que l'État a abdiqué sa souveraineté au profit d'une superstructure bruxelloise aussi paralysante que tatillonne. Noyé sous le poids des normes administratives, il ne peut vivre décemment de son travail sans subventions et est soumis à une administration qui l'entrave plutôt qu'elle ne le protège. Certains cèdent au désespoir : on déplore ainsi, chaque année, plusieurs centaines de suicides dans la profession. Le nombre d'agriculteurs est passé de 4 millions en 1960 à moins de 390 000 en 2020.

L'agriculture connaît chaque année une semaine de gloire apparente, au moment du salon de l'Agriculture. Il est de bon ton de s'y précipiter : les hommes politiques de tous

bords s'y pressent pour multiplier les promesses et tenter ainsi de s'assurer le vote d'un monde agricole qu'ils ignorent le reste de l'année, car ce secteur compte peu d'électeurs, n'est pas soutenu par un mouvement syndical susceptible de peser dans les débats, et n'est pas « culturellement porteur ».

Pourtant, soutenir le secteur agricole, qui fit des siècles durant la puissance et la gloire de la France et assure le besoin fondamental qu'est la nourriture, devrait être une priorité absolue pour notre pays.

Face aux défis de l'accroissement démographique mondial et des déséquilibres alimentaires, il est urgent de prendre des mesures efficaces pour garantir notre indépendance perdue dans ce domaine.

Mesures

- ▶ Renégocier la politique agricole commune (PAC) européenne, au profit d'une politique nationale :
 - libérant les agriculteurs des contraintes étatiques ;
 - favorisant notre autonomie alimentaire et la libre exportation de nos excédents agricoles ;
 - facilitant l'entretien des campagnes françaises.

« Nous devons agir. [...] Que les agriculteurs soient sûrs que nous sommes à leurs côtés. »

François Hollande, ancien président de la République



Santé

Réformer le système médical

« L'hôpital public a atteint un niveau de souffrance inégalé dans l'histoire. »

Alexandre Roux, Docteur en Neurosciences,

13

Constat

Né dans les années 70, le *numerus clausus* devait réguler les professions de santé ; 50 ans plus tard il est patent que ce système a créé un grave déficit de médecins. Malgré la venue de médecins étrangers, dont la qualité des diplômes n'est pas toujours au rendez-vous, le manque de praticiens est désormais omniprésent. La réforme de 2021 est censée abolir le plafond du nombre d'étudiants en médecine mais en réalité la fixation de quotas est reportée à l'échelon régional. Il faut donc lever totalement ces restrictions pour former des médecins en grand nombre.

La réforme du système de soins faite en 2009 (loi Bachelot ou HPST) a créé en particulier les Agences Régionales de Santé (ARS). Ces agences ont depuis fait la preuve de leur inutilité, voire de leur nocivité, en particulier lors

de la crise de la COVID-19. Un travail du Sénat en mai 2020 a dénoncé des agences « inadaptées à la gestion de l'urgence... incapables de gérer les flux, les livraisons et les stocks », souffrant « d'un juridisme permanent et du principe de précaution poussé à l'extrême » et rendant des « décisions opaques ». De même, une commission d'enquête parlementaire sur l'impact, la gestion et les conséquences de l'épidémie de Coronavirus a défini ainsi les ARS : « Des agences paradoxalement centralisées et déconnectées de leur environnement territorial », confirmant ce que dénoncent les élus locaux.

Précédemment, l'autorité de l'État sur les affaires de santé dans les régions étaient du ressort des préfets et cela ne posaient aucune difficulté majeure.

Mesures

- ▶ Supprimer le *numerus clausus*.
- ▶ Supprimer les ARS.
- ▶ Réformer la loi HPST.

« Le système de santé demain, c'est un réseau de soins de proximité, dont font partie tous les professionnels de santé d'un territoire, quel que soit leur statut, et qui garantit à la population l'accès permanent à des soins programmés ou non programmés. »

Emmanuel Macron, président de la République



Identité

Défendre notre mode de vie

« Quand on vit dans une énorme insécurité politique et économique, la question de l'identité est très importante. »

Henning Mankell, écrivain

Constat

La culture est l'expression même des civilisations et des peuples.

Celle de la France s'est forgée depuis bientôt deux millénaires, mais elle est attaquée de toute part, aujourd'hui en particulier, par le courant *woke* et la *cancel culture* qui visent à détruire systématiquement notre histoire sous prétexte de défense des minorités. Réécriture de l'histoire au prisme d'une idéologie, effacement des marques du passé par le déboulonnage de statues en sont les éléments les plus visibles.

Ces méthodes utilisées par des minorités étrangères à notre culture et relayées complaisamment par des idéologues portent leurs fruits au plus haut niveau. Le quinquennat qui s'achève a été marqué par ce phénomène, le candidat Macron disant lui-même en 2017 qu' « il n'y a pas de culture française ».

Il faut que le prochain président sache défendre notre histoire et notre culture dans leur globalité, avec leurs gloires et leurs ombres, en restant intraitables contre les activistes qui les salissent et souhaitent leur effacement.

Mesures

► Défendre par tous moyens appropriés le mode de vie français et européen.

« Au Moyen Âge se met véritablement en place l'élément fondamental de notre identité collective qu'est le christianisme. »

Jacques Le Goff, historien



Protection de la vie

Limiter l'avortement et interdire l'euthanasie

« Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif. »

Serment d'Hippocrate

Constat

Simone Veil dépénalise l'avortement en 1975. Dans son esprit, le recours à l'IVG ne doit avoir lieu qu'en cas d'extrême nécessité. 40 ans plus tard, l'avortement est banalisé. Il s'en pratique plus de 200 000 par an.

Il est désormais présenté comme une avancée sociale fondamentale, permettant à la femme de « disposer librement de son corps ». En novembre 2014, les députés votent logiquement à la quasi-unanimité le positionnement de l'avortement comme « droit fondamental ». Le remboursement à 100% de tous les soins médicaux liés à l'avortement est désormais acté. Il est impératif de prendre en compte le drame humain, personnel et familial que constitue un

acte qui aboutit à supprimer la vie. Il faut permettre aux femmes d'avoir réellement le choix de garder leur enfant.

Aujourd'hui, les accidents de la vie, le handicap, la maladie et la vieillesse sont considérés comme des fardeaux, pour la famille et pour la société. Par l'instrumentalisation de faits divers récents, la classe politico-médiatique travaille à rendre acceptable l'idée d'euthanasier, comme le révèlent les affaires Vincent Lambert ou Bonnemaison, et utilise et finance pour cela des relais puissants dans la société civile. Au nom du respect et de la dignité de la personne humaine, cette pratique doit être proscrire dans notre pays.

Mesures

- ▶ Réviser les lois successives relatives à l'avortement depuis 1975, dans le but :
 - d'en limiter drastiquement le recours, afin de protéger l'enfant ;
 - d'accompagner les mères de famille en difficulté.
- ▶ Revenir aux principes de la loi Leonetti de 2005 pour :
 - interdire l'euthanasie ;
 - interdire les pratiques médicales transformant l'accompagnement de fin de vie en aide à mourir ;
 - maintenir, en tout état de cause, le refus de l'acharnement thérapeutique.

« La question est de savoir si la société est en mesure de légiférer pour s'accorder le droit de donner la mort. J'estime que cette limite ne doit pas être franchie. »

François Fillon, ancien Premier ministre



Pornographie

Protéger la dignité de la femme et de l'enfant

« Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant. »

Jules Ferry, ministre de la III^e République

Constat

La vague pornographique détruit sur son passage les valeurs morales liées au respect et à la dignité des personnes dans toutes leurs composantes. Elle s'appuie notamment sur l'exhibition du corps de la femme, transformé en vulgaire objet de consommation. Ce fléau touche la population tout entière, les premières victimes étant les mineurs de tous âges. Les promoteurs de ce ravage savent ce qu'ils font : ils développent un formidable marché leur permettant de s'enrichir aussi considérablement que rapidement.

Ainsi, les couvertures de magazines pornographiques couvrent toujours plus de kiosques à journaux ou de devantures de librairie, imposant à chacun des images perverses. De leur côté, les télévisions ou radios « jeunes » se

livrent sans limite à la promotion de la pornographie. Quant à l'Internet, dont les moyens de communication sont sans limite, les chiffres sont accablants : pratiquement la moitié des consultations sur Google concerne des sites pornographiques et, à l'âge de 10 ans, la probabilité qu'un enfant ait visionné du matériel pornographique est de presque 100 %. Pourtant, lorsqu'un enfant de moins de 10 ans voit son premier film pornographique, il subit un traumatisme équivalent à celui d'un viol.

La pornographie induit des troubles physiques et mentaux considérables, peut conduire à des comportements violents ou à risque, et aboutit souvent à une dépendance qui se transforme en grave addiction. La France se laisse entraîner dans cette tragédie sans réagir.

Mesures

- Poursuivre systématiquement en justice les concepteurs et les promoteurs de la pornographie, et les faire condamner au moyen de la stricte application du Nouveau Code de procédure pénale, qui prévoit pour ce délit de lourdes peines financières et de prison.

« La pornographie véhiculée grâce aux nouvelles technologies, accessible dès le plus jeune âge, est un fléau. »

Jean-Jacques Candelier, député du Nord



Famille

Sanctuariser la famille

« Le mariage est la société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider par des secours mutuels à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée. »

Portalès, juriste, rédacteur du Code civil

Constat

La loi Taubira du 23 avril 2013 a ouvert la possibilité du « mariage » aux couples homosexuels. Il s'agissait, selon le ministre, d'un changement de civilisation. Il s'agit, en fait, d'un changement d'humanité. L'institution du « mariage homosexuel » procède de la volonté de détruire la famille historique naturelle, composée d'un père, d'une mère et d'éventuels enfants. Pour l'équilibre naturel de notre société, la France doit revenir sur la loi Taubira. En septembre 2021, la loi autorisant la procréation médicalement assistée (la PMA) est entrée en vigueur. La gestation pour autrui (la

GPA) se profile déjà alors qu'elle instaure une forme d'esclavage, favorisée sans cesse par le système politico-médiatique afin de faire basculer l'opinion en sa faveur. Ces pratiques s'imposent progressivement sous l'impulsion de lobbies subventionnés, ou des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Il est pourtant reconnu qu'un enfant, pour grandir de façon équilibrée, a besoin d'avoir un père et une mère. Il est donc primordial de protéger la filiation naturelle.

Mesures

- ▶ Abroger la loi du « mariage pour tous », et constitutionnaliser la famille :
 - composée d'un homme et d'une femme unis par les liens du mariage, ainsi que de leurs enfants
 - seule susceptible d'adopter.
- ▶ Abroger la loi de 2021 autorisant la PMA pour raison autre que médicale.

« L'homosexualité est une pratique qui relève de la sphère privée. [...] En revanche le mariage gay et l'adoption pour les couples homosexuels relèvent de la sphère publique, en ce qu'ils bouleversent la norme en vigueur, en établissant une nouvelle norme en matière de famille, de filiation et de transmission patrimoniale. Ce chemin-là, nous ne pouvons le suivre. »

Bruno-Nestor Azérot, député de Martinique



Éducation nationale

Libérer l'enseignement

« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948

Constat

L'Éducation nationale a pour mission de transmettre aux élèves les connaissances nécessaires à la construction de leur personnalité. Elle s'est donné pour objectif principal d'endoctriner la jeunesse, comme le résume Vincent Peillon : il faut « déconstruire les stéréotypes, [...] arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour, après, faire un choix ».

L'organisation mise en place permet un tel conditionnement : l'enseignement privé sous contrat, coûteux pour les familles, est lui-même emprisonné par la mainmise quasi totale de l'État sur la gestion du corps professoral et des programmes scolaires.

En réalité, seuls les établissements hors contrat et les grandes écoles privées assurent une réelle liberté d'enseignement, mais au

prix d'une lourde charge financière intégralement supportée par les familles, grave facteur d'injustice. Ainsi, l'Éducation nationale, outre le fait qu'elle ne répond plus à sa vocation, n'assure pas aux parents la liberté réelle de choix d'enseignement, qui est pourtant un droit imprescriptible.

Par idéologie anti-discriminatoire, sont mis en cause les notes, le redoublement, la qualité des diplômes, la sélection. Sans surprise, un tiers des élèves sortant du secondaire ont de graves lacunes en français et en calcul, et le taux d'échec en première année d'université approche les 50%. Le système se révèle aussi coûteux qu'inadapté.

À la rentrée 2022 la possibilité de recevoir une instruction à domicile sera strictement limitée.

Mesures

- ▶ Affecter à chaque établissement primaire, secondaire ou universitaire, un montant identique par personne scolarisée, lui permettant de couvrir l'intégralité de ses coûts :
 - les parents pourront ainsi choisir librement et sans contrainte financière entre les établissements du secteur public, gérés selon les règles édictées par le ministère, et les établissements privés, maîtres de leurs budgets, de leurs programmes et de leur pédagogie, ayant pour seul engagement que leurs élèves puissent acquérir dans des conditions optimisées les diplômes publics.
- ▶ Mettre en place un processus de sélection dans tous les établissements post-baccalauréat.

« Je veux [...] des réunions, des débats, [...] pour améliorer la transmission des connaissances. »

Najat Vallaud-Belkacem, ancien ministre de l'Éducation nationale



Médias

Garantir la pluralité d'opinions

« Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie. »

Jacques Prévert, poète

Constat

Si le secteur de l'information semble offrir une grande diversité de pensée et d'opinion, la réalité est bien différente : la pluralité d'opinions a quasiment disparu. Chaque jour, les mêmes « unes » se retrouvent partout. L'information s'est transformée en « info-spectacle », et consiste à asséner des messages convenus. La classe politique se couche devant le pouvoir des médias car elle sait qu'il lui est supérieur. Le personnel du service public de l'audiovisuel, très majoritairement de gauche, instille de façon permanente le « politiquement correct ». Si des élections donnent la victoire à la droite en dépit du formatage des esprits, les nouveaux dirigeants subiront systématiquement un contre-pouvoir aussi puissant qu'anti-démocratique. Les plus grandes écoles de journalistes sont composées d'étudiants votant presque exclusivement à gauche. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), garant théorique de l'impartialité du service

public, instaure peu à peu une véritable police de la pensée, distribuant avertissements et menaces de sanctions à ceux qui ne respectent pas la doxa.

Les Français ne sont plus dupes de ce système, puisque la grande majorité d'entre eux ne fait plus confiance aux médias. Grâce à Internet, l'information alternative prend le relais des canaux traditionnels. Il importe de recréer un système d'information axé sur la recherche de la vérité, et représentatif de l'opinion.

La quasi-totalité de la presse est largement subventionnée, soumettant les journaux au pouvoir politique. Le projet de budget 2022 prévoit 116,9 millions d'euros d'aides directes, sans compter les aides indirectes et l'abattement fiscal de 7650 € accordé aux journalistes. Une bonne presse vit de son lectorat et garde sa liberté par son indépendance financière.

Mesures

- ▶ Privatiser l'intégralité du système public de l'audiovisuel, et utiliser les fonds récoltés pour en recréer un nouveau, dont la mission première sera de délivrer l'information tout en respectant la pluralité des opinions des Français. Les dirigeants devront être choisis par un collège composé de parlementaires et de professionnels garants du pluralisme, et les journalistes recrutés devront être représentatifs de l'état de l'opinion de la société française dans son ensemble.
- ▶ Supprimer les aides à la presse pour la libérer de sa sujétion à l'État et favoriser la pluralité des opinions.

« Je vous demande de rappeler aux directeurs de chaînes de télévision qu'ils doivent [...] tenter de montrer le visage de l'équilibre et de l'impartialité. »

Marine Le Pen, présidente du Rassemblement National



Liberté d'expression

Rétablir la liberté d'expression

« Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre. »

George Orwell, écrivain

Constat

La liberté d'expression est un droit fondamental, inscrit dans l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen d'août 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme. » Depuis la fin du XIX^e siècle, le contrat social français reposait sur un juste équilibre entre la liberté d'expression et le respect auquel chacun a droit.

Cet équilibre fut rompu une première fois par la loi Pleven de 1972, qui réprime désormais les « discriminations » liées aux mœurs, aux opinions politiques et aux orientations sexuelles. Parce qu'elle ne donne aucune définition précise de ce que sont ces discriminations, et qu'elle donne une large place à l'in-

terprétation, cette loi constitue une menace pour la liberté individuelle. Suivent, à partir des années 1990, les lois dites « mémorielles » qui introduisent, sur des sujets déterminés, une véritable police de la pensée.

L'édifice répressif est couronné par la loi du 7 décembre 2004, qui entaille en profondeur non seulement la liberté d'expression, mais aussi la liberté tout court. Au nom de cette loi, la justice réprime avec une sévérité extrême le « politiquement incorrect », alors même qu'elle se révèle d'un grand laxisme envers ceux qui s'expriment de façon « politiquement correcte », même s'ils le font avec haine et violence.

Mesures

► Abroger les lois de 1972 et de 2004, ainsi que toutes les lois mémorielles.

« Premier rempart et dernier bastion de la démocratie, la presse libre est l'ennemie de l'obscurantisme et de la violence. »

Christiane Taubira, ancien garde des Sceaux



Culture

Défendre le patrimoine et la langue

« En vidant une nation de sa culture on la condamne à mort. »

Milan Kundera, écrivain

Constat

45 églises démolies depuis l'an 2000. 500 églises directement menacées de destruction. 5000 édifices religieux nécessitant des travaux lourds. Les cathédrales dans un état préoccupant. Des centaines de monuments historiques, publics ou privés, abandonnés. 8000 éoliennes, 80 par département, qui stigmatisent nos paysages. Tel est le triste constat de ces dernières années.

Les églises d'avant 1905 sont la propriété de l'État et ce patrimoine disparaît silencieusement. Pourtant, les cathédrales ou églises de villages sont l'emblème de la culture française et l'État montre son impuissance à les préserver. De très nombreux monuments sont abandonnés par leur propriétaire faute de moyens et d'aides. Et les campagnes sont défigurées par les éoliennes, pour une production d'électricité marginale.

Le patrimoine architectural et paysager français est en grand danger et l'État ne met pas les moyens nécessaires pour préserver ce qui

est pourtant le symbole de notre culture et pour lequel on vient du monde entier pour l'admirer.

Notre langue est également attaquée sans réaction de nos gouvernants, et parfois avec leur complicité. Si Édouard Philippe a bien publié une circulaire pour interdire l'usage de l'écriture inclusive dans les établissements publics, elle n'est pas mise en œuvre ; certains ministères et nombre de mairies l'utilisent.

Le président de la République a récemment instauré une carte d'identité française bilingue qui a, heureusement, fait réagir jusqu'à l'Académie française. On pourrait aussi citer l'attitude d'Emmanuel Macron qui prend plaisir à s'exprimer en anglais dès qu'il quitte le territoire français ou à Bruxelles, où le français est pourtant langue officielle.

Notre culture doit être protégée et valorisée, car elle est à la fois l'expression du génie de notre pays et le bien que partagent les Français, ce qui les unit.

Mesures

- Protéger et défendre par tous moyens :
 - notre patrimoine architectural et paysager ;
 - la langue française.

« La culture est l'âme de la Démocratie. Les œuvres de l'esprit, les fruits de la création ne peuvent être assimilés à des marchandises ou à des produits comme les autres. »

Lionel Jospin, ancien Premier ministre